



Informations financières en Euros



CQB

Les tomes 1 et 2 (rapport d'activité et rapport financier 2000) forment le Document de Référence.
En application de son règlement 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 3 avril 2001 sous le numéro R.01-067. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

- 02** RÉPARTITION DU COÛT DE LA GRILLE
- 03** PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 04** RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 05** RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 06** COMPTES CONSOLIDÉS
Bilan
Compte de résultat
Tableau de financement
Annexe
- 18** COMPTES TF1 SA
Bilan
Compte de résultat
Tableau de financement
Annexe



FF

Informations financières en Francs

Informations juridiques

Répartition du coût de la grille 2000

TF1



3,0 %
Jeunesse



13,2 %
Films



14,4 %
Information



17,5 %
Sports



25,1 %
Variétés / Jeux
Magazines / Documentaires



26,8 %
Fictions

Présentation analytique du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2000	1999 Pro forma	1998 Pro forma
Antenne TF1			
Recettes de publicité	1 570,9	1 351,3	1 226,6
Coût de la régie	(86,9)	(90,1)	(82,2)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 484,0	1 261,2	1 144,4
Prélèvements obligatoires			
Auteurs	(60,6)	(51,5)	(47,0)
CNC	(74,6)	(67,4)	(61,0)
Coût de diffusion			
TDF, Satellites, Circuits	(56,3)	(54,5)	(57,4)
COÛT DE LA GRILLE	(741,2)	(724,0)	(714,7)
MARGE BRUTE GRILLE	551,3	363,8	264,3
Recettes diversification et divers	696,8	484,2	423,9
Autres charges d'exploitation	(647,8)	(443,0)	(385,0)
Autres charges d'exploitation de développement	(28,3)	(15,7)	(5,0)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(148,7)	(97,0)	(82,8)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	423,3	292,3	215,4
RÉSULTAT FINANCIER	18,0	1,7	0,9
RÉSULTAT COURANT	441,3	294,0	216,3
Résultat exceptionnel	(0,4)	4,4	0,6
Amortissement des écarts d'acquisition	(2,4)	(3,5)	(1,7)
Impôts	(154,8)	(98,1)	(77,0)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(33,0)	(37,9)	(30,7)
RÉSULTAT NET	250,7	158,9	107,5
Part des minoritaires	(0,4)	(0,5)	(0,8)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	250,3	158,4	106,7

(L'application des nouvelles normes de consolidation n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation du tableau ci-dessus)

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du Groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.

1 RECETTES NETTES DIFFUSEUR

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 Publicité, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

2 MARGE BRUTE GRILLE

Elle est composée de quatre éléments :

Recettes nettes diffuseur

(voir ci-dessus)

Prélèvements obligatoires

Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires Publicité :

- les redevances versées aux Sociétés des Auteurs,
- la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

Coût de diffusion

Il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1.

Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte, d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

4 AUTRES RÉSULTATS

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.



Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2000

1 RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1, établis en euros, tels qu'ils sont présentés aux pages 18 à 30 du rapport financier,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1.2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 26 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Edouard SALUSTRO

Xavier PAPER

Jacques VILLARY

2 RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont présentés aux pages 6 à 17 du rapport financier.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 26 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Edouard SALUSTRO

Xavier PAPER

Jacques VILLARY

Rapport spécial

des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2000

Sur les conventions réglementées

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉE

Avec la société TV Breizh

Le Conseil d'Administration du 12 juillet 2000 a autorisé la signature d'une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage entre les sociétés TF1 et TV Breizh, dans le cadre de la réalisation des équipements techniques de TV Breizh.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick LE LAY et Etienne MOUGEOTTE

Au titre de cette convention, la rémunération forfaitaire hors taxes perçue par TF1 s'est élevée à 55 milliers d'euros.

2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec des filiales du Groupe

Le Conseil d'Administration du 29 février 2000 a autorisé la poursuite des conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles avec des filiales du Groupe.

Ces conventions, en date du 15 novembre 1999, prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles augmentés du montant facturé par la société Bouygues à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. Cette quote-part est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Administrateurs concernés : Messieurs Patrick LE LAY et Etienne MOUGEOTTE et Madame Claude COHEN.

Au titre de l'exercice 2000, outre des prestations spécifiques à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à certaines de ses filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

	Montant H.T. (en milliers d'euros)
TF1 Publicité	13 311
TF1 Entreprises	229
TF1 Vidéo	1 467
Euro Shopping	34
La Chaîne Info	559
Une Musique	106
e-TF1	122
Téléshopping	679
TF1 Films Production	359
Studios 107	173
TF1 International	669
Odyssée	76
TF1 Publicité Production	138
Total	17 922

Avec la société Bouygues

La convention de services communs en matière de management, ressources humaines, droit des sociétés, informatique, conseil et finance, en date du 8 octobre 1997, conclue entre les sociétés TF1 et Bouygues, prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs. Cette quote-part, déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs, capitaux permanents et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts, ne peut excéder 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

Au titre de l'exercice 2000, le montant facturé par Bouygues qui n'inclut aucune prestation spécifique, telle que définie par la présente convention, s'est élevé à 4,7 millions d'euros.

Avec la société Bouygues Relais

Aux termes d'une convention de trésorerie, en date du 1^{er} décembre 1999, établie aux mêmes conditions que la convention signée le 31 décembre 1998, la société TF1 a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bouygues Relais et de bloquer une partie de ce prêt pour une période correspondant à un mois civil. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Au cours de l'exercice 2000, la rémunération perçue par TF1 en application de cette convention s'est élevée à 223 milliers d'euros.

Paris, le 26 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Edouard SALUSTRO

Xavier PAPER

Jacques VILLARY



Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)				31.12.00	31.12.99	31.12.98
	<i>Annexe</i>	Brut	Amortissements et provisions	Net	Pro forma Net	Pro forma Net
Immobilisations incorporelles		684 062	550 907	133 155	118 770	89 461
Droits audiovisuels	2.3 et 3.1	613 041	530 531	82 510	118 141	88 981
Autres immobilisations incorporelles	2.4 et 3.2	71 021	20 376	50 645	629	480
Ecart d'acquisition	2.5 et 3.3	64 722	18 608	46 114	1 769	4 628
Immobilisations corporelles	2.6 et 3.4	338 592	163 073	175 519	163 011	169 092
Terrains		45 740	0	45 740	45 740	45 740
Constructions		57 944	15 930	42 014	44 453	46 893
Autres immobilisations corporelles		234 908	147 143	87 765	72 818	76 459
Immobilisations financières	3.5	23 684	7 778	15 906	9 486	2 275
Titres mis en équivalence		2 570	0	2 570	31	13
Participations et créances rattachées		7 440	5 772	1 668	8 303	1 141
Autres immobilisations financières		13 674	2 006	11 668	1 152	1 121
ACTIF IMMOBILISÉ		1 111 060	740 366	370 694	293 036	265 456
Programmes et droits de diffusion	2.7 et 3.6	589 418	98 634	490 784	461 998	455 866
Matières premières et approvisionnements		10 199	3 802	6 397	4 879	5 810
Créances clients et comptes rattachés		539 986	6 229	533 757	406 587	365 705
Autres créances	3.7 et 3.15	324 566	11 499	313 067	236 690	190 076
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.8	354 058	8 942	345 116	288 396	170 803
ACTIF CIRCULANT		1 818 227	129 106	1 689 121	1 398 550	1 188 260
Comptes de régularisation et assimilés	3.17	40 151	0	40 151	37 101	43 382
Impôts différés	2.11 et 3.13	42 078	0	42 078	36 485	31 915
TOTAL DE L'ACTIF		3 011 516	869 472	2 142 044	1 765 172	1 529 013

PASSIF (en milliers d'euros)		31.12.00	31.12.99 Pro forma	31.12.98 Pro forma
Capital		42 237	32 195	32 014
Primes liées au capital		17 482	17 482	0
Ecart de réévaluation		0	4 681	4 681
Réserves consolidées		374 889	317 640	299 493
Résultat net (part du Groupe)		250 265	158 355	106 661
CAPITAUX PROPRES	3.9	684 873	530 353	442 849
Intérêts minoritaires	3.10	(856)	280	966
Subventions d'investissement	2.9 et 3.11	5 388	7 817	5 737
Provisions pour risques et charges	2.10 et 3.12	150 737	117 939	74 932
Impôts différés	2.11 et 3.13	56 156	50 628	49 187
Emprunts et dettes financières long terme	3.14	0	62 009	66 011
CAPITAUX PERMANENTS		896 298	769 026	639 682
Emprunts et dettes financières court terme ⁽¹⁾	3.15	9 727	23 929	21 007
Fournisseurs et comptes rattachés	3.15	643 188	499 908	441 922
Autres dettes	3.15 et 3.16	564 954	455 464	419 674
DETTES		1 217 869	979 301	882 603
Comptes de régularisation et assimilés	3.17	27 877	16 845	6 728
TOTAL DU PASSIF		2 142 044	1 765 172	1 529 013
(1) Dont concours bancaires courants		48	67	97



Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Annexe</i>	2000	1999 Pro forma	1998 Pro forma
Produits d'exploitation		2 270 253	1 854 600	1 662 284
Recettes de publicité	2.12	1 654 598	1 388 226	1 263 474
TF1		1 570 875	1 351 310	1 226 604
AUTRES		83 723	36 916	36 870
Recettes de la diversification		544 094	387 505	340 033
Ventes de prestations techniques		21 583	36 950	28 246
Divers		49 978	41 919	30 531
Charges d'exploitation		(1 846 966)	(1 562 257)	(1 446 981)
Consommation de production externe		(438 766)	(408 964)	(396 061)
Variation du stock de production propre		(2 361)	(5 255)	(17 909)
Charges de personnel		(256 173)	(230 193)	(217 647)
Autres charges d'exploitation	4.1	(1 001 022)	(820 847)	(732 489)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)				
• amortissements		(109 890)	(88 252)	(75 336)
• provisions		(38 754)	(8 746)	(7 539)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		423 287	292 343	215 303
Produits financiers		40 500	13 722	9 955
Charges financières		(22 505)	(11 994)	(9 099)
RÉSULTAT FINANCIER	4.2	17 995	1 728	856
RÉSULTAT COURANT		441 282	294 071	216 159
Résultat exceptionnel	4.3	(376)	4 258	582
Amortissement des écarts d'acquisition		(2 352)	(3 451)	(1 683)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(154 830)	(98 069)	(76 950)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	4.5	(33 030)	(37 926)	(30 670)
RÉSULTAT NET		250 694	158 883	107 438
Part des minoritaires		(429)	(528)	(777)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	4.6	250 265	158 355	106 661
Nombre d'actions en circulation (en milliers)		210 189	210 032	210 000
Résultat net par action (en euros)		1,19	0,75	0,51
Résultat net dilué par action (en euros)		1,16	0,74	0,50

Tableau de financement consolidé

en flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Annexe	2000	1999 Pro forma	1998 Pro forma
1 Opérations d'exploitation				
Résultat net*		250 693	158 882	107 438
Amortissements et provisions		118 256	91 075	83 750
• Immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	80 989	63 635	45 751
• Immobilisations corporelles	3.4	25 628	23 421	23 343
• Immobilisations financières	3.5	4 429	(40)	(38)
• Charges à répartir		112	624	8 917
• Ecart d'acquisition		2 352	3 451	1 683
• Provisions pour risques et charges		4 746	(16)	4 094
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat		(9 442)	(8 515)	(12 265)
Charges à répartir		(84)	(63)	(8 688)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	4.3	646	(295)	524
Variation des impôts différés	4.6	(1 375)	(3 316)	(1 667)
Quote-part des sociétés mises en équivalence*		33 030	37 926	30 670
Capacité d'autofinancement		391 724	275 694	199 762
Stocks		(25 705)	(5 201)	(6 109)
Créances d'exploitation		(185 550)	(15 738)	(18 958)
Dettes d'exploitation		229 342	90 861	79 182
Avances nettes en provenance des tiers		5 836	(2 542)	2 124
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		23 923	67 380	56 239
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		415 647	343 074	256 001
2 Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	(56 814)	(77 498)	(37 787)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	(40 176)	(17 695)	(10 183)
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières		8 912	1 529	18 967
Acquisitions de participations financières	3.5	(104 827)	(16 415)	(1 740)
Variation nette des autres immobilisations financières	3.5	(12 256)	13 539	201
Variation nette des dettes sur immobilisations		6 996	3 769	(2 797)
		(198 165)	(92 771)	(33 339)
Incidence des variations de périmètre et de change sur la trésorerie		4 254	59 014	2 273
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(193 911)	(33 757)	(31 066)
3 Opérations de financement				
Augmentation des capitaux propres		7 013	24 538	9 602
Variation nette des dettes financières	3.14	(72 577)	(145 038)	(108 674)
Dividendes mis en paiement	3.9 et 3.10	(99 433)	(71 194)	(53 199)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		(164 997)	(191 694)	(152 271)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE		56 739	117 623	72 664
Trésorerie au début de l'exercice		288 329	170 706	98 042
Variation de la trésorerie		56 739	117 623	72 664
Trésorerie à la clôture de l'exercice		345 068	288 329	170 706

* Le résultat net est désormais présenté après quote-part des sociétés mises en équivalence, faisant ainsi ressortir distinctement cette dernière.



Annexe

des comptes consolidés

1 LE GROUPE TF1

1.1 Présentation de la société TF1

En date du 16 avril 1987, la société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel à candidatures". Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale d'utilisation de fréquences à TF1 pour une durée de 5 ans. Cette autorisation a été définitivement acquise par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 17.09.96.

1.2 Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales. Ces retraitements portent essentiellement sur les parts de coproductions de programmes qui, dans les comptes consolidés, sont reclassées en actif circulant et prises en charge lors de la diffusion comme il est indiqué à la note 2.7 ci-après et sur les amortissements dérogatoires.

Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du Groupe ne sont pas consolidées.

1.3 Passage à l'euro

A compter du 1^{er} janvier 2000, l'euro est devenu la devise de référence de TF1 SA et de ses filiales.

1.4 Périmètre de consolidation

SOCIÉTÉ	FORME	CAPITAL ⁽¹⁾	DEVISE
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
TF1 PUBLICITE	SASU	2 400	€
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	2 550	€
TELESHOPPING	SASU	128	€
SYALIS SA	SA	40	€
UNE MUSIQUE	SASU	40	€
TF1 EUROPE	SASU	3 150	€
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	SARL	8	€
BANCO PRODUCTION	SA	1 950	€
PROTECREA	SA	1 500	€
TF1 ENTREPRISES	SASU	3 000	€
STUDIOS 107	SASU	1 800	€
CIC	SASU	118	€
LES FILMS DU JOUR	SASU	45	€
EUROSHOPPING	SCS	75	€
TF1 DIGITAL	SA	99 132	€
E-TF1	SCS	1 000	€
LA CHAINE INFO	SCS	83 847	€
TF1 DEVELOPPEMENT	SA	38	€
TF1 VIDEO	SASU	3 095	€
PARMENTIER PRODUCTIONS	SARL	514	€
TF1 INTERNATIONAL	SA	37 500	€
GROUPE GLEM	SA	40	€
GLEM	SA	150	€
BAXTER	SA	38	€
GLEM REPORTAGES	SARL	8	€
GLEM FILMS	SA	80	€
MIKADO	SARL	8	€
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	SAS	250	FRF
STE D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES	SCS	15 245	€
COGELDA	SASU	9 638	€
LES FILMS ARIANE	SASU	80	€
REGIE CASSETTE VIDEO	SASU	40	€
CIBY DA	SA	9 294	€
GIE APHELIE	GIE	-	-
FILIALES INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT			
TF6	SCS	80	€
ESO	SCS	450	€
TV SPORT	SA	15 000	FRF
MT ZURICH	SA	600	CHF
MT AMSTERDAM	SA	91	€
MT LONDRES	SA	10	GBP
TELEVISION NORDIC AB	SA	100	SEK
EUROSPORT GMBH	SA	30	€
SAGAS	SA	40	€
EUROSALES	SCS	225	€
TF6 GESTION	SA	80	€
FILM PAR FILM	SA	10 000	FRF
TELEMA	SA	5 025	FRF
FILIALES MISES EN ÉQUIVALENCE			
TV BREIZH	SA	15 000	€
TPS	SNC	1 800	€
TPS GESTION	SA	93	€
TCM DA	SNC	240	€
TCM GESTION	SA	40	€

(1) En milliers d'unités monétaires locales.

NATIONALITÉ	ACTIVITÉ	% CONTRÔLE
FRANÇAISE	Régie publicitaire TF1	100,00
FRANÇAISE	Coproduction de films	100,00
FRANÇAISE	Télé-achat	100,00
FRANÇAISE	Société financière	99,76
FRANÇAISE	Edition musicale et phonographique	100,00
FRANÇAISE	Société financière	100,00
FRANÇAISE	Spots publicitaires et bandes-annonces	100,00
FRANÇAISE	Production de programmes	100,00
FRANÇAISE	Production de programmes	100,00
FRANÇAISE	Télématique, droits dérivés	100,00
FRANÇAISE	Studios de production	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits vidéo	100,00
FRANÇAISE	Coproduction de films	100,00
FRANÇAISE	Chaîne thématique de télé-achat	100,00
FRANÇAISE	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00
FRANÇAISE	Création/diffusion services Internet	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de La Chaîne Info	100,00
FRANÇAISE	Développement des techniques numériques	99,76
FRANÇAISE	Exploitation de droits vidéo	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
FRANÇAISE	Société financière	72,80
FRANÇAISE	Production de programmes	96,80
FRANÇAISE	Edition musicale et phonographique	95,08
FRANÇAISE	Agence de presse	100,00
FRANÇAISE	Coproduction de films	99,81
FRANÇAISE	Relations publiques et promotion d'artistes	75,20
FRANÇAISE	Edition littéraire	51,00
FRANÇAISE	Chaîne thématique documentaire	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits vidéo	100,00
FRANÇAISE	Exploitation de droits audiovisuels	100,00
FRANÇAISE	Crédit-bail immobilier	95,00
FRANÇAISE	Chaîne thématique	50,00
FRANÇAISE	Commercialisation du programme Eurosport hors France	50,50
FRANÇAISE	Commercialisation du programme Eurosport en France	36,00
SUISSE	Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	50,50
NEERLANDAISE	Commercialisation aux Pays-Bas du programme Eurosport	50,50
ANGLAISE	Commercialisation au Royaume-Uni du programme Eurosport	50,50
SUEDOISE	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	50,50
ALLEMANDE	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	50,50
FRANÇAISE	Gérant d'ESO	50,44
FRANÇAISE	Régie publicitaire ESO	50,50
FRANÇAISE	Gérante de TF6	50,00
FRANÇAISE	Production d'œuvres audiovisuelles	50,00
FRANÇAISE	Production d'œuvres audiovisuelles	49,00
FRANÇAISE	Chaîne thématique	22,00
FRANÇAISE	Commercialisation du programme TPS	25,00
FRANÇAISE	Gérant de TPS	24,99
FRANÇAISE	Exploitation de droits audiovisuels	34,00
FRANÇAISE	Gérant de TCM DA	34,00

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment le règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99/02 qui a été homologué par l'arrêté interministériel du 22.06.99.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés 2000 sont identiques à ceux des exercices 1999 et 1998, à l'exception de ceux modifiés par les nouvelles normes de consolidation définies par le règlement du CRC 99/02, en particulier la première consolidation du GIE Aphélie (entité *ad hoc* au sens de l'article 10 052 du règlement précité) auprès duquel TF1 a pris en crédit-bail, en juin 1994, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt (92).

2.2 Comparabilité des comptes consolidés

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les états financiers au 31.12.99 et au 31.12.98 font l'objet d'une présentation pro forma qui tient compte de l'impact de l'application des nouvelles normes de consolidation.

En outre, les impacts de l'augmentation de la participation du Groupe TF1 dans le groupe Eurosport n'ont pas d'incidence significative sur les données financières du Groupe, à l'exception d'un montant de 46,8 M€ représentant la valorisation du portefeuille d'abonnés d'Eurosport, qui a été affectée à la rubrique "Autres immobilisations incorporelles", et d'un montant de 43,4 M€ représentant l'écart d'acquisition non affecté.

Le tableau ci-dessous récapitule au 31.12.99 les principales variations résultant du changement de méthode lié à l'application des nouvelles normes de consolidation.

(en M€)	ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé	83,0	Capitaux propres (21,5)
Terrains	45,7	Réserves consolidées (21,5)
Constructions	44,4	Intérêts minoritaires (1,7)
Autres immobilisations		Impôts différés (10,5)
- corporelles	27,3	Emprunts et dettes financières 66,0
- financières	(34,4)	
Actif circulant (50,1)		Autres dettes 0,6
Autres créances	(50,1)	
TOTAL 32,9		TOTAL 32,9

L'impact sur les capitaux propres au 31.12.99 se décompose de la manière suivante (en M€) :

- intégration du GIE Aphélie (19,9),
- impôts différés passifs (1,6).

Le compte de résultat n'est pas impacté de façon significative à la suite du changement de méthode (nouvelles normes de consolidation).

2.3 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films coproduits par TF1 Films Production, Glem Films, Studios 107, Film par Film, les Films du Jour, Téléma et les Films Ariane, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TF1 Entreprises, RCV, Ciby DA et Cogelda, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Annexe

des comptes consolidés

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement			
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans 75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 Films Production, Film par Film et Téléma, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

Dans cette rubrique, figurent principalement les écarts d'évaluation tels que définis au § 3.3 ci-après. Les montants relatifs à l'acquisition de marques et de logiciels figurent également dans ce poste, et sont amortis sur 1 ou 2 ans.

2.5 Ecarts d'acquisition

Ils représentent l'écart résiduel calculé entre :

- le coût d'achat des participations acquises,
- la quote-part de capitaux propres retraités correspondante, après affectation aux écarts d'évaluation reconnus.

L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre 4 et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au rythme des pertes qu'ils couvrent. Par exception, les écarts de faible montant sont amortis dans l'exercice.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les modalités d'affectation du prix payé sont susceptibles d'être révisées pendant un délai de régularisation expirant à la clôture de l'exercice suivant l'année d'acquisition.

2.6 Immobilisations corporelles

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	20 ans
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	2 à 10 ans

Les opérations de crédit-bail conclues avec des sociétés externes au Groupe TF1 ne sont pas significatives.

2.7 Programmes et droits de diffusion

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

- Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".
- L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :
 - la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1,
 - la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).
- Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) et aux coproductions valorisées à leur coût d'acquisition ;

- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition, diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au § "d" ;

- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant contractuel des financements à la date d'arrêt des comptes.

d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes

(Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines / Documentaires - Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'une consommation déterminée à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.3 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont consommés à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société, quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e) Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2.10 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

Cette rubrique inclut également les écarts d'acquisition négatifs.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.

2.11 Impôts différés

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale,
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur, sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

2.12 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

2.13 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

2.14 Indemnités de fin de carrière

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont couverts d'une part par un contrat d'assurance et d'autre part par une provision pour risques et charges.

2.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge à l'initiation de l'opération et des résultats sur FRA (accord de taux futur) comptabilisés au début de la période de couverture.

2.16 Actions propres

Les actions TF1 figurant dans les comptes sociaux de TF1 SA sous la rubrique "Autres titres immobilisés" sont inscrites en diminution des capitaux propres.

3 NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

3.1 Droits audiovisuels

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2.3, les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

(en M€)	01.01.00	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Valeurs brutes	549,5	31,8	46,5	(14,8)	613,0
Amortissements	(421,3)	(25,9)	(77,3)	0,8	(523,7)
Provisions	(10,1)	-	(1,2)	4,5	(6,8)
Valeurs nettes	118,1	5,9	(32,0)	(9,5)	82,5

(1) L'incidence de variation du périmètre correspond aux sociétés mentionnées à la note 1.4 et consolidées pour la première fois en 2000.

3.2 Autres immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

(en M€)	Valeur brute au 01.01.00	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.00
Fonds de commerce ⁽¹⁾	-	46,8	-	-	46,8
Marques Logiciels	14,8	0,1	10,4	1,1	24,2
Valeurs brutes	14,8	46,9	10,4	1,1	71,0

(1) Cf. 3.3.

Variation des amortissements

(en M€)	01.01.00	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Marques Logiciels	14,2	0,1	6,9	0,8	20,4
Amortissements	14,2	0,1	6,9	0,8	20,4

3.3 Ecart d'acquisition

	Valeur brute au 01.01.00	Variation de périmètre	Valeur brute au 31.12.00	Amort. au 01.01.00	Dotation de l'exercice	Variation de périmètre	Amort. au 31.12.00	Valeur nette au 31.12.00
MT SPOT	0,7	-	0,7	0,7	-	-	0,7	-
PARMENTIER PRODUCTIONS	0,5	-	0,5	0,5	-	-	0,5	-
CIC	0,5	-	0,5	0,5	-	-	0,5	-
PROTECREA	0,6	-	0,6	0,6	-	-	0,6	-
SYALIS	0,2	-	0,2	0,2	-	-	0,2	-
GROUPE GLEM	6,1	1,4	7,5	6,1	1,4	-	7,5	-
FILM PAR FILM	3,5	-	3,5	3,1	0,4	-	3,5	-
TELESHOPPING	2,8	-	2,8	1,4	0,5	-	1,9	0,9
SWONKE	0,9	(0,9)	-	0,9	-	(0,9)	-	-
ESO	-	43,4	43,4	-	2,2	-	2,2	41,2
TELEMA	-	5,0	5,0	-	1,0	-	1,0	4,0
TOTAL	15,8	48,9	64,7	14,0	5,5	(0,9)	18,6	46,1

En ce qui concerne les sociétés du sous-ensemble Ariane, l'écart de première consolidation a été affecté en totalité sur la valeur du catalogue des droits de films et sur l'impôt différé actif relatif à une partie des amortissements réputés différés. Au premier semestre 2000, par rachat des participations d'ESPN, TF1 a porté son contrôle dans les sociétés ESO et TV Sport à, respectivement, 50,5 % (34 % au 31 décembre 1999) et 36 % (31 % au 31 décembre 1999). Le coût d'acquisition a été affecté partiellement au portefeuille d'abonnés pour 46,8 M€ et le solde maintenu en goodwill amorti sur 20 ans.



Annexe

des comptes consolidés

Compte tenu des opérations intervenues début 2001 (prise de contrôle intégrale par TF1 d'ESO et TV Sport...), les modalités d'affectation décrites ci-dessus présentent un caractère provisoire et donneront lieu, le cas échéant, à révision au cours de l'exercice 2001, conformément au principe visé à la note 2.5.

3.4 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

Variation des valeurs brutes

(en M€)	01.01.00 Pro forma	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Terrains	45,7	-	-	-	45,7
Constructions	58,0	-	-	-	58,0
Installations techniques et matériels	115,9	0,3	13,8	3,7	126,3
Immobilisations diverses	84,0	1,4	24,8	8,1	102,1
Immobilisations en cours	4,8	-	1,7	-	6,5
Total	308,4	1,7	40,3	11,8	338,6

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en M€)	01.01.00 Pro forma	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Constructions	13,5	-	2,4	-	15,9
Installations techniques et matériels	75,5	0,2	11,8	3,0	84,5
Immobilisations diverses	56,4	0,7	11,5	5,9	62,7
Total	145,4	0,9	25,7	8,9	163,1

3.5 Immobilisations financières

(en M€)	01.01.00 Pro forma	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Titres mis en équivalence	-	-	2,6	-	2,6
Participation et créances	11,1	(0,1)	-	3,6	7,4
Autres immobilisations financières	1,3	0,1	12,5	0,2	13,7
Total	12,4	-	15,1	3,8	23,7
Provisions	2,9	0,5	4,4	-	7,8
Total net	9,5	(0,5)	10,7	3,8	15,9

Le montant de 104,8 M€, figurant à la rubrique "acquisitions d'immobilisations financières" du tableau de flux de trésorerie consolidé, correspond principalement à l'achat de titres de sociétés consolidées. Ce flux n'a pas d'incidence sur les rubriques d'immobilisations financières du bilan consolidé, dans la mesure où les titres de participation concernés font l'objet d'une élimination.

3.6 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.7, déduction faite des provisions.

(en M€)	2000	1999	1998
Avances sur programmes en cours	141,6	140,7	162,5
Programmes diffusables	267,8	239,0	257,2
Droits de diffusion rediffusables	180,0	151,7	96,8
Valeur brute	589,4	531,4	516,5
Provisions	(98,6)	(69,4)	(60,6)
Valeur nette	490,8	462,0	455,9

3.7 Autres créances

Ce poste, d'un montant de 324,6 M€, est principalement constitué de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour 204 M€ et du compte courant TPS pour 43 M€.

3.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées :

- de Sicav monétaires pour 93,9 M€, ce poste ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.00,
- d'actions achetées à titre de placement pour 103,3 M€,
- d'actions TF1 pour un montant de 2,5 M€, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants de TF1. Une provision de 0,3 M€ a été constituée afin de couvrir la différence entre le prix des options accordées et le coût d'achat des actions.

Concernant les actions achetées à titre de placement, une provision de 8,7 M€ a été constituée afin de couvrir la différence entre le cours d'achat des actions et le cours des actions à la clôture.

Compte tenu de son caractère immédiatement liquide, le compte courant de 115,0 M€ envers la société Bouygues Relais figure dans cette rubrique.

3.9 Evolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices

(en M€)	Capital	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.97⁽¹⁾	32,0	4,7	352,4	389,1
Changement de méthode			(2,1)	(2,1)
Distribution de dividendes			(50,9)	(50,9)
Résultat net 1998 ⁽²⁾			106,7	106,7
Capitaux propres au 31.12.98⁽²⁾	32,0	4,7	406,1	442,8
Augmentation de capital ⁽³⁾	0,2		17,5	17,7
Imputation des actions propres			(18,4)	(18,4)
Distribution de dividendes			(70,0)	(70,0)
Résultat net 1999 ⁽³⁾			158,3	158,3
Capitaux propres au 31.12.99⁽³⁾	32,2	4,7	493,5	530,4
Augmentation de capital ⁽⁴⁾	10,0	(4,7)	(5,3)	-
Distribution de dividendes			(95,8)	(95,8)
Résultat net 2000			250,3	250,3
Capitaux propres au 31.12.00	42,2⁽¹⁾	0	642,7	684,9

(1) Le capital est divisé en 211 183 160 actions ordinaires de 0,2 euros, entièrement libérées.

(2) Augmentation du capital réservée aux salariés.

(3) Pro forma.

(4) Augmentation de capital liée à la conversion en euros.

3.10 Evolution des intérêts minoritaires sur les trois derniers exercices

(en M€)	2000	1999 ⁽¹⁾	1998 ⁽¹⁾
Intérêts minoritaires à l'ouverture	0,3	1,0	2,7
Variation de périmètre	-	-	(0,2)
Distribution de dividendes	(1,6)	(1,2)	(2,3)
Résultat net	0,4	0,5	0,8
Intérêts minoritaires à la clôture	(0,9)	0,3	1,0

(1) Pro forma.

3.11 Subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement la subvention du CNC pour TF1 Films Production. En 2000, le montant rapporté au compte de résultat est de 9,4 M€ contre 8,5 M€ pour 1999.

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2.10, ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en M€)	01.01.00	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Provisions pour litiges	21,3	0,2	5,4	5,3	21,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	0,6	-	-	0,4	0,2
Autres provisions ⁽¹⁾	16,3	0,1	12,0	12,2	16,2
Sous-total	38,2	0,3	17,4	17,9	38,0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5,3	-	5,3	-	10,6
Mises en équivalence ⁽²⁾	68,0	-	30,8	-	98,8
Ecart d'acquisition négatif	6,4	-	-	3,1	3,3
TOTAL	117,9	0,3	53,5	21,0	150,7

(1) Les autres provisions, d'un montant de 16,2 M€, couvrent principalement des risques liés à l'exploitation pour 7,1 M€ et des risques de retour de produits des activités d'édition et de distribution pour 6,6 M€.

(2) L'augmentation des provisions pour risques, constituées au titre des sociétés mises en équivalence, correspond à la quote-part dans les déficits sociaux des activités exercées par les sociétés en nom collectif TPS et TCM.

Les 38,0 M€ de provisions pour risques et charges se répartissent en 34,4 M€ pour risques avec des sociétés privées et des particuliers, 3,6 M€ pour risques avec des administrations.

3.13 Impôts différés

Les impôts sont calculés au taux de 36,43 % (taux de droit commun) et 20,77 % (taux réduit) au 31.12.00 selon la méthode du report variable.

a) Au passif du bilan, l'imposition différée se décompose comme suit :

(en M€)	2000	1999 ⁽¹⁾	1998 ⁽¹⁾
TF1	46,5	44,6	46,0
Filiales	9,7	6,0	3,2
Total	56,2	50,6	49,2

(1) Pro forma.

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b) A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour charges, qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes.

3.14 Emprunts et dettes financières

La part long terme du financement du crédit-bail contracté sur l'immeuble que TF1 occupe 1, quai du Point du Jour à Boulogne a été rachetée aux banques en 2000. Ce rachat explique la diminution du poste "emprunts et dettes financières long terme" qui s'élevait à 62,0 M€ au 31 décembre 1999. Le rachat de cette dette constitue la majeure partie du poste "variation des dettes financières" du tableau de flux de trésorerie.

3.15 Echéance des créances et dettes

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes sont les suivantes :

(en M€)	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans	Total
Autres créances	319,9	2,7	2,0	324,6
Emprunts et dettes financières	9,7	-	-	9,7
Fournisseurs et comptes rattachés	643,2	-	-	643,2
Autres dettes	563,7	1,3	-	565,0

3.16 Autres dettes

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en M€)	2000	1999	1998
Dettes fiscales et sociales	322,8	290,1	253,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17,4	10,4	6,7
Autres dettes	224,8	155,0	159,5
Total	565,0	455,5	419,7

L'évolution des autres dettes provient principalement de la variation de la TVA collectée, de l'impôt sur les sociétés et des avoirs clients à émettre.

3.17 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation, figurant à l'actif pour un montant de 40,1 M€, sont constitués pour l'essentiel de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 28,0 M€ et de charges relatives à une exploitation 2001 pour 6,8 M€.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.1 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en M€)	2000	1999	1998
		Pro forma	Pro forma
Coûts de diffusion TDF	65,6	63,7	66,9
Charges de sous-traitance et de production	336,4	298,5	272,8
Contributions diverses	161,0	144,1	133,0
Impôts et taxes	25,0	22,0	20,1
Autres	413,8	292,5	239,7
Total	1 001,0	820,8	732,5

4.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2000 s'analyse comme suit :

(en M€)	2000	1999	1998
		Pro forma	Pro forma
Produits nets sur cession de VMP	27,1	4,1	3,5
Provisions nettes pour risques et sur titres de participation	(4,4)	(0,5)	1,4
Provisions sur VMP	(7,8)	-	-
Intérêts	0,9	(2,4)	(4,5)
Divers	2,2 ⁽¹⁾	0,5	0,5
Total	18,0	1,7	0,9

(1) Dont différence de change positive 2,4 M€.

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2000 s'analyse comme suit :

(en M€)	2000	1999	1998
		Pro forma	Pro forma
Plus / Moins-values sur cessions d'immobilisations	(0,6)	0,3	(0,5)
Provisions nettes	1,1	(0,7)	0,3
Abandon emprunt d'Etat	-	4,0	-
Autres	(0,9)	0,7	0,8
Total	(0,4)	4,3	0,6

4.4 Impôts sur les bénéfices

(en M€)	2000	1999	1998
		Pro forma	Pro forma
Impôt exigible	156,2	101,4	78,7
Impôt différé	(1,4)	(3,3)	(1,7)
Charge d'impôt totale	154,8	98,1	77,0

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31.12.00 est de 36,43 % (taux de droit commun) et 20,77 % (taux réduit).

Le taux effectif d'imposition est de 38,2 %. Il correspond au rapport de la charge d'impôt totale de 154,8 M€ sur le résultat avant impôt.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89, option renouvelée le 01.01.94 et le 01.01.99.



Annexe

des comptes consolidés

TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Développement, Sintetic, Compagnie Internationale de Communication, Banco Production, Studios 107, TF1 Publications, TF1 International, Parmentier Productions, Téléshopping, TF1 Vidéo, Cogelda, les Films Ariane, Régie Cassette Vidéo, Ciby DA, Mery Productions, Sebado, les Films du Jour, TF1 Digital et Tricom SA entrent dans le périmètre d'intégration au 31 décembre 2000.

4.5 Sociétés mises en équivalence

Chiffres significatifs (en M€)	TPS	TCM	TV Breizh
Actif immobilisé net	247,5	70,2	1,5
Endettement financier	517,2	14,8	0,4
Total bilan net	461,0	81,8	15,5
Chiffre d'affaires	384,8	15,9	1,5
Résultat net	(122,2)	(5,2)	(3,4)

4.6 Passage du résultat net TF1 SA au résultat net part du Groupe TF1 au 31 décembre 2000.

(en M€)	
Résultat TF1 SA	358,1
Résultat des filiales consolidées	(36,1)
	322,0
Retraitements de consolidation	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) ⁽¹⁾	(3,9)
- Annulation des provisions réglementées	19,4
- Annulation des provisions intra-groupe	49,4
- Impôts différés	1,4
- Dividendes perçus des filiales consolidées	(37,0)
- Annulation plus-value intra-groupe	(94,5)
- Divers	(6,1)
Résultat consolidé	250,7
Intérêts minoritaires	(0,4)
Résultat net part du Groupe	250,3

(1) La provision pour dépréciation constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés, et qui sont déjà amortis conformément à la note 1.9 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève en cumulé à 95,5 M€ au 31.12.00.

5 NOTE SUR LE TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par le règlement 99.02 du CRC.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Informations sectorielles

(en M€)	Chiffre d'affaires		Résultat d'exploitation	
	2000	1999	2000	1999
Antenne TF1	1 597,8	1 390,3	409,9	266,0
Edition-Distribution	279,5	227,5	22,7	27,0
Eurosport	175,7	88,1	9,0	4,8
Chaînes thématiques	54,1	50,2	(0,5)	0,3
Internet	4,1	-	(18,2)	-
Production	43,7	25,0	4,6	3,8
Droits audiovisuels	65,4	31,6	(4,2)	(9,6)
Télévision numérique ⁽¹⁾	-	-	-	-
TOTAL	2 220,3	1 812,7	423,3	292,3

(1) Consolidé par mise en équivalence.

6.2 Engagements hors bilan

Définis selon les principes évoqués à la note 2.13, ils se ventilent, au 31.12.00, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en M€)	A - de 1 an	A + de 1 an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	255,1	178,2	433,3
Droits de retransmissions sportives	127,1	319,1	446,2
Droits d'exploitation vidéo	5,6	-	5,6
Crédits-baux	0,1	0,2	0,3
Autres engagements	38,7	43,6	82,3
Total	426,6	541,1	967,7

Le poste "programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés et jeunesse pour un montant de 174,0 M€.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

Engagement du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier

Le GIE Aphélie, structure auprès de laquelle TF1 a pris en crédit-bail l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, a été intégré au périmètre de consolidation à compter du 01.01.00, conformément aux dispositions du règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Informations relatives au crédit-bail :

- Durée du contrat : 15 ans à compter de juin 1994
- Montant du contrat : 164,6 M€ (hors frais financiers)

soit :

- terrain : 45,7 M€
- construction : 57,9 M€
- équipements : 61,0 M€

Dès la 7^e année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ⁽¹⁾	74,5
• cumul antérieur	61,7
• exercice	12,8
Dotations "théoriques" aux amortissements ⁽²⁾	55,5
• cumul antérieur	47,0
• exercice	8,5
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽³⁾	
• à moins d'1 an	12,8
• à plus d'1 an et moins de 5 ans	65,2
• à plus de 5 ans	65,8
Option d'achat de l'immeuble en 2009	67,1

(1) Dont capital remboursé : 18,1 M€.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

6.3 Utilisation des instruments financiers de couverture

6.3.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de leurs règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe utilisent des contrats d'achat et de vente à terme de devises ainsi que des contrats d'achat d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 1999-2003 des contrats signés au 31.12.00.

Au 31.12.00, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élevait au total à :

- 27,5 M€ d'achats à terme constitués en Dollars US.
- 30,8 M€ de ventes à terme constituées en Livres Sterling, Couronnes Suédoises et Couronnes Norvégiennes.

6.3.2 Couverture du risque de taux

Il n'existe pas au 31.12.00 de risque de taux.

6.4 Effectifs

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	2000	1999	1998
Collège 1 - Employés et Ouvriers	90	82	91
Collège 2 - Agents de maîtrise	697	697	682
Collège 3 - Cadres	1 413	1 142	1 080
Collège 4 - Journalistes	397	328	324
Total	2 597	2 249	2 177

6.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux 10 cadres dirigeants (composés des membres du comité de la Direction Générale et de deux dirigeants de l'Antenne : voir la liste des dix premiers dirigeants mentionnés en page 4 du rapport d'activité) au cours de l'exercice 2000 s'élève à 6 356 062 euros.

Au titre de 1995, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, il avait été consenti 79 500 options d'achat d'actions (soit 795 000 après division par 10 du nominal) à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 481 francs (devenus 7,33 euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 10 octobre 1995. Au 31.12.00, neuf cadres dirigeants ont exercé totalement ou partiellement leurs options d'achat d'actions.

Au titre de 1997, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 8 avril 1997, il a été consenti 101 000 options de souscription d'actions (soit 1 010 000 après division par 10 du nominal) à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 523 francs (devenus 7,97 euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 8 avril 1997.

Au titre de 1998, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 18 mars 1998, il a été consenti 100 000 options de souscription d'actions (soit 1 000 000 après division par 10 du nominal) à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 657 francs (devenus 10,02 euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 18 mars 1998.

Au titre de 1999, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 20 septembre 1999, il a été consenti 76 000 options de souscription d'actions (soit 760 000 après division par 10 du nominal), à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 232,66 euros (devenus 23,27 euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 20 septembre 1999.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

6.6 Risques sur pays émergents

L'activité et le résultat du Groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

6.7 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

En janvier 2001, le Groupe TF1 a procédé à l'achat de :

- 49,5 % du capital de la société Eurosport Sales Organisation auprès du Groupe Canal + pour un montant de 239,8 M€, portant ainsi sa participation à 100 %.
- 64 % du capital de la société TV Sport auprès des sociétés Canal + et Havas Images pour un montant de 105,5 M€, portant ainsi sa participation à 100 %.
- 50 % du capital de la société Extension TV (Série Club) auprès de la société M6 Thématiques pour un montant de 22,9 M€.

7 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 2000 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1999 et en 1998 : néant.



Bilan TF1 SA

ACTIF (en milliers d'euros)				31.12.00	31.12.99	31.12.98
	<i>Annexe</i>	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Pro forma* Net
Immobilisations incorporelles	1.2 et 2.1	189 399	4 662	184 737	167 788	162 972
Concessions et droits similaires		725	295	430	13	0
Marque		73	73	0	0	0
Fonds commercial		14	0	14	14	15
Autres immobilisations incorporelles		639	639	0	0	0
Coproductions diffusables		89 092	45	89 047	83 217	71 714
Coproductions rediffusables		44 588	294	44 294	39 691	35 018
Coproductions en cours		54 268	3 316	50 952	44 853	56 225
Immobilisations corporelles	1.3 et 2.2	145 166	93 316	51 850	33 515	33 741
Terrains		0	0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		56 542	40 891	15 651	8 604	9 325
Autres immobilisations corporelles		83 021	52 425	30 596	20 074	24 332
Immobilisations corporelles en cours		5 603	0	5 603	4 837	84
Immobilisations financières	1.4 et 2.3	333 660	3 165	330 495	157 015	129 738
Participations		211 480	2 874	208 606	103 464	97 123
Créances rattachées à des participations		285	285	0	0	0
Autres titres immobilisés		19 351	0	19 351	18 610	77
Prêts		101 879	0	101 879	34 669	32 339
Autres immobilisations financières		665	6	659	272	199
ACTIF IMMOBILISÉ		668 225	101 143	567 082	358 318	326 451
Stocks et en-cours	1.5 et 2.4	381 465	60 444	321 021	315 120	308 716
Matières premières et autres approvisionnements		1 040	0	1 040	1 093	1 095
Marchandises		54	19	35	95	144
Droits de première diffusion		157 589	34 020	123 569	137 895	139 822
Droits de rediffusion		135 501	26 253	109 248	95 434	79 013
Droits de diffusion en cours		87 281	152	87 129	80 603	88 642
Avances et acomptes versés sur commandes		1 850	0	1 850	4 096	1 964
Créances clients et comptes rattachés	1.6 et 2.5	335 662	0	335 662	288 966	266 975
Autres créances	2.5	454 692	1 808	452 884	349 936	223 362
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1.7, 2.6 et 4.7	223 979	266	223 713	128 824	146 915
Charges constatées d'avance	2.7	29 663	0	29 663	31 730	32 083
ACTIF CIRCULANT		1 427 311	62 518	1 364 793	1 118 672	980 015
Ecart de conversion actif		757	0	757	381	33
TOTAL DE L'ACTIF		2 096 293	163 661	1 932 632	1 477 371	1 306 499

* Voir note 1.1.

PASSIF (en milliers d'euros)		31.12.00	31.12.99	31.12.98
	<i>Annexe</i>			Pro forma*
Capital		42 237	32 195	32 014
Prime d'émission		17 482	17 482	0
Ecart de réévaluation		0	4 681	4 681
Réserve légale		4 224	3 201	3 201
Réserve de plus-value à long terme		25 001	25 001	25 001
Autres réserves		330 000	266 785	213 429
Report à nouveau		53 671	40 794	23 853
Résultat net de l'exercice		358 132	178 748	140 272
Subventions d'investissement	<i>1.8</i>	0	0	0
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	<i>1.9</i>	125 762	113 930	107 416
CAPITAUX PROPRES	<i>2.8</i>	956 509	682 817	549 867
Provisions pour litiges		11 475	11 289	11 051
Provisions pour charges		757	381	33
Autres provisions pour risques		35 171	13 182	21 012
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<i>1.10 et 2.9</i>	47 403	24 852	32 096
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0	0	0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		149 582	129 957	148 738
Fournisseurs et comptes rattachés		392 655	327 928	305 608
Dettes fiscales et sociales		205 946	181 817	157 112
Dettes sur immobilisations		5 924	3 057	1 209
Dettes diverses		162 652	116 035	109 666
Produits constatés d'avance		11 801	10 800	1 817
DETTES	<i>2.10</i>	928 560	769 594	724 150
Ecart de conversion passif		160	108	386
TOTAL DU PASSIF		1 932 632	1 477 371	1 306 499
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0	0	0
(2) Dont comptes courants intra-groupe		149 582	129 957	148 738

* Voir note 1.1.



Compte de résultat TF1 SA

<i>(en milliers d'euros)</i>		2000	1999	1998
	<i>Annexe</i>		Pro forma*	
	<i>1.11 et 3.1</i>	1 602 198	1 379 242	1 241 004
Produits d'exploitation				
Recettes de publicité liées à l'antenne	<i>3.1</i>	1 483 962	1 261 199	1 144 453
Ventes de prestations techniques		1 302	1 911	3 484
Divers		6 542	22 887	14 253
Production stockée		(232)	184	(15)
Production immobilisée	<i>3.2</i>	8 797	561	0
Subvention d'exploitation		312	74	57
Reprises sur amortissements et provisions		14 147	22 347	18 126
Transferts de charges		84 112	66 415	57 552
Autres produits		3 256	3 664	3 094
Charges d'exploitation		(1 180 672)	(1 091 973)	(1 040 751)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	<i>3.3</i>	(398 576)	(342 542)	(327 439)
Variation de stock		32 333	12 166	(2 294)
Autres achats et charges externes		(345 417)	(326 091)	(299 897)
Impôts, taxes et versements assimilés	<i>3.4</i>	(91 455)	(82 891)	(74 592)
Salaires et traitements	<i>3.5</i>	(97 678)	(94 352)	(92 104)
Charges sociales	<i>3.6</i>	(43 173)	(42 283)	(39 988)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	<i>3.7</i>			
• amortissements des coproductions diffusées		(110 415)	(126 169)	(120 235)
• amortissements des autres immobilisations		(12 849)	(11 236)	(11 381)
• provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		(40 084)	(17 442)	(9 290)
• provisions pour risques et charges		(5 913)	(5 671)	(9 964)
Autres charges	<i>3.8</i>	(67 445)	(55 462)	(53 567)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		421 526	287 269	200 253
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0	0	0
Produits financiers		59 985	30 938	55 039
Charges financières		(35 941)	(15 971)	(25 403)
RÉSULTAT FINANCIER	<i>3.9</i>	24 044	14 967	29 636
RÉSULTAT COURANT		445 570	302 236	229 889
Produits exceptionnels		135 977	40 079	57 892
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		248	5 361	7 335
Produits exceptionnels sur opérations en capital		104 070	262	16 858
Reprises sur provisions		31 659	34 456	33 699
Charges exceptionnelles		(59 816)	(49 235)	(66 066)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(729)	(788)	(3 223)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(15 595)	(7 478)	(27 314)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(43 492)	(40 969)	(35 529)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<i>3.10</i>	76 161	(9 156)	(8 174)
Participation des salariés		(13 511)	(10 344)	(4 066)
Impôt sur les sociétés	<i>3.11 et 3.12</i>	(150 088)	(103 988)	(77 377)
RÉSULTAT NET		358 132	178 748	140 272

* Voir note 1.1.

Tableau de financement TF1 SA

en flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2000	1999	1998 Pro forma*
1 Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	358 132	178 748	140 272
Amortissements et provisions ⁽¹⁾⁽²⁾	34 501	4 521	(5 168)
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0	0	(7)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(95 128)	76	916
Capacité d'autofinancement	297 505	183 345	136 013
Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(130 297)	(131 031)	(131 745)
Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	125 598	132 740	121 934
Stocks	(5 901)	(6 403)	(4 408)
Créances d'exploitation	(147 952)	(148 559)	(57 979)
Dettes d'exploitation	136 527	62 100	42 537
Charges à répartir	0	0	0
Avances nettes en provenance des tiers	2 246	(2 133)	761
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(19 779)	(93 286)	(28 900)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	277 726	90 059	107 113
2 Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾⁽²⁾	(32 562)	(11 257)	(7 355)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾⁽²⁾	920	140	16 824
Acquisitions de participations financières	(13 135)	(6 931)	(1 680)
Cessions de participations financières	4 058	80	0
Variation nette des dettes sur immobilisations	2 866	1 848	(357)
Variation nette autres immobilisations financières	(68 337)	(20 937)	(31 995)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(106 190)	(37 057)	(24 563)
3 Opérations de financement			
Augmentation des capitaux propres	0	17 662	0
Variation nette des dettes financières	19 625	(18 781)	37 139
Dividendes mis en paiement	(96 273)	(69 973)	(50 887)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(76 648)	(71 092)	(13 748)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	94 888	(18 090)	68 802
Trésorerie au début de l'exercice	128 825	146 915	78 113
Variation de la trésorerie	94 888	(18 090)	68 802
Trésorerie à la clôture de l'exercice	223 713	128 825	146 915

(1) Hors parts de coproduction de programmes.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

* Voir note 1.1.



Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2000.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

A compter du 1^{er} janvier 2000, l'euro est devenu la devise de référence des systèmes d'information de TF1.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Comparabilité des comptes

Les exercices clos le 31.12.00 et le 31.12.99, d'une durée de 12 mois, ne sont pas comparables à celui clos le 31.12.98, en raison de l'évolution du mode de comptabilisation des programmes, intervenue en 1999 et signalée aux notes 1.2, 1.5, 3.2, 3.3, 3.7 et 3.10.

Afin d'assurer une comparabilité, les états financiers arrêtés au 31.12.98 ont été retraités. Ce changement de présentation comptable a été effectué dans le but d'améliorer l'information financière. En outre, cette présentation se rapproche de celle adoptée dans les comptes consolidés.

1.2 Immobilisations incorporelles

Jusqu'au 31.12.98, les postes programmes se composaient des parts coproducteurs, des droits de diffusion acquis par la chaîne et de la production propre.

A compter du 01.01.99, les postes coproduction ne se composent plus que des parts coproducteurs des programmes acquis par la chaîne.

1.2.1 Principes généraux

Les parts de coproduction de programmes sont amorties lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous.

a) Programmes Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines / Documentaires

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

b) Programmes de dessins animés

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

c) Autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d) Autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé.

1.2.2 Coproductions diffusables

Est comptabilisé sous cette rubrique l'ensemble des parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition.

1.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois, et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrées dans le compte "coproductions rediffusables" et valorisées à 20 % ou à 50 % de leur coût d'acquisition.

1.2.4 Coproductions en cours

Les parts de coproduction des programmes qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à diffuser sont inscrites à la rubrique "coproductions en cours". Les parts de coproduction des programmes sont valorisées à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.3 Immobilisations corporelles

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques (antérieures au 01.01.92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures au 01.01.92)	Mode linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée. Les provisions sont évaluées en application du Plan Comptable 1982.

1.5 Stocks et en-cours

Depuis le 01.01.99, les droits de diffusion et la production propre sont comptabilisés en stocks.

1.5.1 Principes généraux

Les droits de diffusion et la production propre sont consommés lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous :

a) Achats de droits de télédiffusion

(Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion concernant la jeunesse font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

b) Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	–	50 %

c) Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	–	–

d) Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

Diffusions possibles	1	2 et plus
1 ^{er} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	–	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

1.5.2 Droits de première diffusion

Est comptabilisé sous cette rubrique l'ensemble des droits non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

1.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles, sont enregistrés dans le compte "droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.5.4 Droits de diffusion en cours

Les droits de diffusion qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrés ou prêts à diffuser sont inscrits à la rubrique "droits de diffusion en cours". Les droits de diffusion sont valorisés à hauteur des montants contractuels des financements à la date de clôture des comptes. Les montants contractuels des financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.

1.6 Créances clients

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 1998,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 1998 et non recouvrées au 31 décembre 2000 ne sont pas significatifs.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

1.8 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.9 Provisions réglementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusés, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1^{er} mois 20 %
- 2^e mois 15 %
- 3^e au 9^e mois 5 %
- 10^e au 12^e mois 2 %
- 13^e au 24^e mois 2 %

1.10 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1.11 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent aux recettes de TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1.12 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.

Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan en immobilisations incorporelles, et en droits de diffusion en cours.

1.13 Indemnités de fin de carrière

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont couverts, d'une part par un contrat d'assurance et d'autre part par une provision pour risques et charges.

1.14 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge à l'initiation de l'opération et des résultats sur FRA (accord de taux futur) comptabilisés au début de la période de couverture.



2 NOTES SUR LE BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS

(en M€)	2000	1999
Coproductions diffusables	83,3	71,7
Coproductions rediffusables	39,9	35,2
Coproductions en cours	44,9	56,3
VALEUR COPRODUCTIONS AU 01.01	168,1	163,2
A ajouter		
INVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 01.01 AU 31.12	136,1	138,0
A déduire		
DÉSINVESTISSEMENTS INTERVENUS DU 01.01 AU 31.12		
Coût 1 ^{er} diffusion	(101,2)	(117,8)
Coût 2 ^e diffusion	(9,2)	(8,4)
Coût total de diffusion	(110,4)	(126,2)
Droits échus	(1,2)	(3,0)
Réformes et abandons	(4,6)	(3,9)
VNC reventes		
DÉSINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS DU 01.01 au 31.12	(116,2)	(133,1)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31.12	188,0	168,1
VENTILATION		
Coproductions diffusables	89,1	83,3
Coproductions rediffusables	44,6	39,9
Coproductions en cours	54,3	44,9
Total	188,0	168,1

Au 31.12.00, le montant du risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproductions s'élève à 31,6 M€, dont 0,3 M€ couverts par voie de dépréciation d'actif et 31,3 M€ couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au § 1.9.

2.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Variation des valeurs brutes

(en M€)	01.01.00	Augmentations	Diminutions	31.12.00
Installations techniques et matériels	47,7	11,7	2,9	56,5
Autres immobilisations	65,2	19,5	1,7	83,0
Immobilisations en cours	4,8	4,0	3,2	5,6
Total	117,7	35,2	7,8	145,1

Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en M€)	01.01.00	Dotations	Reprises	31.12.00
Installations techniques et matériels	39,1	4,4	2,6	40,9
Autres immobilisations	45,1	8,4	1,1	52,4
Total	84,2	12,8	3,7	93,3

2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

TF1 a souscrit au capital des sociétés suivantes :

- TV Breizh 3,3 M€ pour 22 % du capital
- Groupe Glem 1,8 M€ pour 12,92 % du capital
- TV Sport 7,8 M€ pour 5 % du capital

TF1 a cédé à Thallium la participation de 3,3 M€ qu'elle détenait dans la société Magéos.

TF1 a apporté à TF1 Digital la participation qu'elle détenait dans les sociétés LCI et Sed Odyssee en contrepartie de titres TF1 Digital pour un montant de 99,1 M€. Au total, au 31.12.00, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 211,5 M€, dépréciés à hauteur de 2,9 M€.

Prêts

Cette rubrique comporte pour l'essentiel :

- un prêt participatif de 37,0 M€ (dont 31,0 M€ de valeur nominale) consenti au GIE Aphélie. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourrait permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit-bail, selon les modalités décrites au § 4.1 ;
- un prêt à long terme consenti au GIE Aphélie racheté par TF1 à un pool de banques le 31.03.00 (valeur résiduelle au 31.12.00 : 62,0 M€) ;
- un prêt consenti à la société Studios 107 (valeur résiduelle au 31.12.00 : 2,7 M€).

Autres titres immobilisés

Cette rubrique est essentiellement composée de 993 850 actions TF1 pour un montant global de 18,5 M€.

Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 99-305 de la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 1999.

En octobre 1999, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^e restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat "call", au prix de 18,66 euros portant sur 709 900 actions TF1 (après division par 10 du nominal).

Ces actions sont destinées pour l'essentiel à couvrir ce "call".

2.4 Stocks et en-cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés.

Libellés	Achats de droits	Production interne	Total	Rappel 1999
Droits de première diffusion	153,7	2,1	155,8	156,1
Droits de rediffusion	111,8	-	111,8	91,0
Droits de diffusion en cours	79,1	1,5	80,6	88,7
STOCK DE DROITS DE DIFFUSION AU 01.01	344,6	3,6	348,2	335,8

A ajouter

Achats intervenus du 01.01 au 31.12	393,1	264,4	657,5	603,3
-------------------------------------	-------	-------	-------	-------

A déduire

Consommations intervenues du 01.01 au 31.12				
Coût 1 ^{er} diffusion	320,3	261,9	582,2	549,6
Coût 2 ^e diffusion	25,6	-	25,6	21,5
Coût total de diffusion	345,9	261,9	607,8	571,1

Droits échus	9,3	-	9,3	9,9
Réformes et abandons	5,2	2,7	7,9	9,9
Reventes	0,3	-	0,3	-

Consommations totales intervenues du 01.01 au 31.12	360,7	264,6	625,3	590,9
STOCK DE DROITS DE DIFFUSION AU 31.12	377,0	3,4	380,4	348,2

VARIATION DE STOCK	32,4	- 0,2	32,2	12,4
---------------------------	-------------	--------------	-------------	-------------

VENTILATION

Droits de première diffusion	154,7	2,9	157,6	155,8
Droits de rediffusion	135,5	-	135,5	111,8
Droits de diffusion en cours	86,8	0,5	87,3	80,6
TOTAL	377,0	3,4	380,4	348,2

Au 31.12.00, le risque de non-diffusion des droits est couvert par voie de dépréciation d'actif pour un montant de 60,4 M€.

2.5 Créances

2.5.1 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31.12.00, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste "Dettes diverses", s'élève à 139,5 M€. Au 31.12.99, ces créances s'élevaient à 149,3 M€.

2.5.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 74,1 M€, d'emprunts des filiales effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour 318,1 M€ et du compte courant avec le GIE Aphélie pour 47,6 M€.

2.5.3 Échéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 1 119 M€. Elles ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 27,8 M€, et une quote-part de l'actif circulant, soit 0,5 M€, ont une échéance de 1 à 5 ans.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 69,6 M€, a une échéance supérieure à 5 ans.

2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées, d'une part de Sicav monétaires pour 88,9 M€, cette rubrique ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.00, et d'autre part d'actions TF1 destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et dirigeants de TF1 pour un montant de 2,5 M€. Une provision de 0,3 M€ a été constituée afin de couvrir la différence entre le prix des options accordées et le coût d'achat des actions TF1.

Variation titres TF1	Nombre d'actions	Montant en M€
Actions TF1 au 01.01.00	125 000	10,3
Levées d'option	(35 000)	(2,9)
Après division par 10 du nominal	900 000	7,4
Levées d'option	(601 000)	(4,9)
Actions TF1 au 31.12.00	299 000	2,5

Compte tenu de son caractère immédiatement liquide, le compte courant de 115,0 M€ envers la société Bouygues Relais figure dans cette rubrique.

2.7 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 29,7 M€, dont 26,3 M€ concernant des retransmissions sportives.

2.8 Capitaux propres

Après conversion du capital en euros le 01.01.00 et division du nominal de l'action par 10 le 21.06.00, le capital est divisé en 211 183 160 actions ordinaires de 0,2 euros entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en M€)	01.01.00	Affectation du résultat (AGO 18.04.00)	Autres mouvements	31.12.00
Capital	32,2	-	10,0 ⁽¹⁾	42,2
Prime d'émission	17,5	-	-	17,5
Ecart de réévaluation	4,7	-	(4,7) ⁽²⁾	-
Réserve légale	3,2	-	1,0 ⁽³⁾	4,2
Réserve plus-value à long terme	25,0	-	-	25,0
Report à nouveau	40,8	12,9	-	53,7
Autres réserves	266,8	69,5	(6,3) ⁽³⁾	330,0
Résultat de l'exercice	178,7	(178,7)	358,1	358,1
Sous-total	568,9	(96,3)	358,1	830,7
Provisions réglementées	113,9	-	11,9 ⁽³⁾	125,8
Total	682,8	(96,3) ⁽¹⁾	370,0	956,5

(1) Dividendes payés le 30 mai 2000.

(2) Mouvements nets de l'exercice.

(3) Augmentation du capital liée à la conversion en euros.



2.9 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1.10, ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en M€)	01.01.00	Dotations	Reprises	31.12.00
Provisions pour litiges	11,3	2,4	2,2	11,5
Provisions relatives aux sociétés apparentées	2,9	22,2	2,7	22,4
Provisions pour irrécouvrabilité clients	2,7	-	-	2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	4,1	3,5	-	7,6
Autres provisions	3,9	0,7	1,4	3,2
Total	24,9	28,8	6,3	47,4

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Les autres provisions couvrent essentiellement des risques avec certaines administrations.

2.10 Dettes

2.10.1 Emprunts auprès des établissements de crédit

Il n'existe pas de soldes créditeurs de banque au 31.12.00.

La société possède toujours une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 186,3 M€ qui ne sont pas utilisés au 31.12.00.

Par ailleurs, la société a mis en place un crédit syndiqué de 381 M€ pour une durée de 7 ans. A ce jour, ce crédit n'a pas été utilisé.

2.10.2 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 126,7 M€ (106,6 M€ en 1999).

2.10.3 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder pour 159,1 M€ en 2000 (112,7 M€ en 1999).

2.10.4 Echéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 916,8 M€, ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des dettes diverses pour 1,3 M€ ont une échéance supérieure à 1 an.

3 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Depuis le 01.01.99, l'évolution dans la méthode de comptabilisation des programmes affecte les rubriques suivantes du compte de résultat : production immobilisée, achats de matières premières et autres approvisionnements, variation de stocks, amortissements des programmes diffusés, charges exceptionnelles sur opérations en capital.

3.1 Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 1 484,0 M€ correspondent aux recettes de TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 86,9 M€.

3.2 Production immobilisée

Depuis le 01.01.99, les coûts de la production interne ne sont plus immobilisés.

3.3 Achats de matières premières et autres approvisionnements

Depuis le 01.01.99, les achats de droits de diffusion étant comptabilisés en valeur d'exploitation (et non plus en immobilisations incorporelles), ils sont consommés au moment de leur diffusion ou de leur mise au rebut.

3.4 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'Organic, soit 85,3 M€ en 2000 contre 76,5 M€ en 1999.

3.5 Salaires et traitements

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 7,4 M€. En 1999, ces rémunérations s'élevaient à 6,7 M€.

3.6 Charges sociales

Dans ce poste figure une charge de 3,3 M€ relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

Depuis le 01.01.99, la rubrique "amortissements de coproductions diffusées" n'est constituée que par les amortissements des parts de coproduction des programmes diffusés.

3.8 Autres charges

Dans cette rubrique figurent les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 60,6 M€ en 2000 (51,5 M€ en 1999).

3.9 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en M€)	2000	1999
Dividendes	23,8	12,3
Intérêts nets versés	14,5	5,1
Provisions pour risques	(20,5)	(4,6)
Ecart de change	0,9	(0,4)
Produits sur cessions de VMP	5,4	2,5
Net	24,1	14,9

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élevaient à 4,6 M€ et les produits financiers à 14,0 M€ en 2000 (respectivement 3,6 M€ et 5,1 M€ en 1999).

3.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en M€)	2000	1999
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions ⁽¹⁾	(5,8)	(7,0)
Dotations nettes de provisions (amortissements dérogatoires compris)	(11,8)	(6,5)
Plus-values sur cessions immobilisations financières ⁽²⁾	95,3	-
Divers	(1,6)	4,3
Net	76,1	(9,2)

(1) Depuis le 01.01.99, les réformes et droits échus relatifs aux droits de diffusion et à la production interne sont reclassés en charges d'exploitation.

(2) Reclassement de titres au sein du Groupe TF1.

3.11 Impôt sur les sociétés

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 37,76 % et l'impôt effectif (29,5 %) s'explique principalement par la neutralisation des plus-values intra-groupe pour 94,5 M€, la déduction des dividendes pour un montant de 23,8 M€, la participation pour 3,2 M€ et la prise en compte du résultat déficitaire du GIE Aphélie pour 3,8 M€.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89, option renouvelée le 01.01.94 et le 01.01.99.

TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécrée, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Développement, Sintetic, Compagnie Internationale de Communication, Banco Production, TF1 Vidéo, TF1 International, Parmentier Productions, TF1 Publications, Studios 107, Mery Productions, Téléshopping, Cogelda, Les Films Ariane, Régie Cassette Vidéo, Ciby DA, Société d'exploitation de base de données, Les Films du Jour, TF1 Digital et Tricom SA entrent dans le périmètre d'intégration au 31.12.00.

3.12 Fiscalité différée

(en M€)	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	45,8	-
Participation, Congés Payés, Organic,		
Provisions pour indemnités de fin de carrière	-	11,1

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31.12.00, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en M€)	A - de 1 an	A + de 1 an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	226,6	178,1	404,7
Droits de retransmissions sportives	98,0	266,5	364,5
Crédit-bail immobilier	12,8	131,0	143,8
Autres engagements	35,5	42,9	78,4
Total	372,9	618,5	991,4

Le poste "programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs principalement à des émissions de variétés, de jeux et divertissements pour un montant de 174 M€.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE Aphélie, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 164,6 M€ (hors frais financiers), soit :

• terrain	45,7 M€
• immeuble	57,9 M€
• équipements	61,0 M€

Dès la 7^e année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ⁽¹⁾	74,5
• cumul antérieur	61,7
• exercice	12,8
Dotations "théoriques" aux amortissements ⁽²⁾	55,5
• cumul antérieur	47,0
• exercice	8,5
Loyers futurs prévisionnels restants ⁽³⁾	
• à moins d'un an	12,8
• à plus d'un an et moins de 5 ans	65,2
• à plus de 5 ans	65,8
Option d'achat de l'immeuble en 2009	67,1

(1) Dont capital remboursé : 18,1 M€.

(2) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(3) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

4.2 Utilisation des instruments financiers de couverture

4.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de leurs règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises, ainsi que des contrats d'achat d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 2001 des contrats signés au 31.12.00. Au 31.12.00, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élevait à 24,4 M€ d'achats à terme constitués en US Dollars.

4.2.2 Couverture du risque de taux

Il n'existe pas de risque de taux au 31.12.00.

4.3 Effectifs

A la clôture de l'exercice, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2000	1999	1998
Collège 1 - Employés	43	38	42
Collège 2 - Agents de maîtrise	444	480	463
Collège 3 - Cadres	594	528	483
Collège 4 - Journalistes	218	225	221
Total	1 299	1 271	1 209

4.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux 10 cadres dirigeants (composés des membres du comité de la Direction Générale et de deux dirigeants de l'Antenne : voir la liste des dix premiers dirigeants mentionnés en page 4 du rapport d'activité) au cours de l'exercice 2000 s'élève à 6 356 062 euros.

Au titre de 1995, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 20 octobre 1995, il avait été consenti 79 500 options d'achat d'actions (soit 795 000 après division par 10 du nominal) à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 481 francs (devenus 7,33 euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 10 octobre 1995. Au 31/12/00, neuf cadres dirigeants ont exercé totalement ou partiellement leurs options d'achat d'actions.

Au titre de 1997, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 8 avril 1997, il a été consenti 101 000 options de souscription d'actions (soit 1 010 000 après division par 10 du nominal) à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 523 francs (devenus 7,97 euros après division par 10 du nominal) correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 8 avril 1997.

Au titre de 1998, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 18 mars 1998, il a été consenti 100 000 options de souscription d'actions (soit 1 000 000 après division par 10 du nominal) à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 657 francs (devenus 10,02 euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 18 mars 1998.

Au titre de 1999, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 20 septembre 1999, il a été consenti 76 000 options de souscription d'actions (soit 760 000 après division par 10 du nominal), à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 232,66 euros (devenus 23,27 Euros après division par 10 du nominal), correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la date du 20 septembre 1999.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

4.5 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2000 s'élève à 174 688 euros.

4.6 Mouvements de provisions

(en M€)	01.01.00	Dotations	Reprises	31.12.00
Provisions réglementées	113,9	43,5	31,6	125,8
Sur immobilisations incorporelles (programmes)				
Provisions pour risques et charges	24,9	28,9	6,4	47,4
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1,2	3,6	0,3	4,5
Provisions sur immobilisations financières				
Participations	3,6	1,8	2,5	2,9
Créances rattachées à des participations	0,3	-	-	0,3
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant				
Stocks	34,2	36,5	10,3	60,4
Créances rattachées à des participations	2,0	-	0,2	1,8
Valeurs mobilières de placement	1,1	-	0,8	0,3
Total	181,2	114,3	52,1	243,4

4.7 Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2000

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en euros
TF1 DIGITAL	6 195 729	100,00	96 771 398
SYALIS	2 494	99,76	51 581 562
TF1 PUBLICITE	30 000	100,00	18 536 220
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	17 378 246
TF1 FILMS PRODUCTION	169 994	100,00	15 703 296
TV SPORT	53 999	36,00	6 592 897
TF1 EUROPE	210 000	100,00	5 614 356
GROUPE GLEM	1 820	72,80	5 412 702
STUDIOS 107	120 000	100,00	5 022 498
FILM PAR FILM	9 998	49,99	3 927 604
TELESHOPPING	8 500	100,00	2 758 034
TV BREIZH	32 999	22,00	2 548 986
BANCO PRODUCTION	129 994	100,00	955 333
MEDIAMETRIE	1 000	10,75	561 665
TRICOM SA	29 997	99,99	436 769
SAGAS	1 261	50,44	307 301
MERY PRODUCTION	5 000	100,00	80 000
@-TF1	39 999	100,00	39 999
SAGIT	39 994	99,99	39 994
SINTETIC	2 495	99,80	31 089
TCM GESTION	848	33,92	13 265
NOUVELLES EDITIONS TF1	25	1,00	5 088
TPP	5	1,00	1 171
ODYSSEE	1	0,20	781
SEBADO	1	0,04	28
LCI	1	0,0003	20
TPS GESTION	1	0,04	15
TRICOM & CIE	2	0,07	2
TF6 GESTION	1	0,001	1
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION			234 320 320

La valeur d'inventaire correspond à la part de situation nette détenue par TF1 SA.

Valeurs mobilières de placement	Nombre de titres	Cours au 31.12.00	Valeur d'inventaire en euros
EURIBOR GESTION	570	30 945,62	17 639 003
CENTRALES PIBOR	6 280	2 482,95	15 592 926
BAREP	1 122	13 695,26	15 366 082
DRESDNER EURO CASH	3 476	3 124,86	10 862 013
CLAM TRESO	10	782 798,64	7 827 986
FIMATRESO	1 410	5 424,84	7 649 024
ELICAPI	43	163 802,15	7 043 492
DRESDNER ERIBOR	1 625	3 106,00	5 047 250
HAUSSMANN JOUR	70	27 215,64	1 905 095
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			88 932 871
ACTIONS TF1 SA	299 000	7,33 ⁽¹⁾	2 191 670,00 ⁽¹⁾
TOTAL VALEURS MOBILIERES			325 444 861

(1) Valeur nette comptable (cf. § 2.6).

4.8 Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	C.A. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée					En milliers d'euros						
1 FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
TF1 PUBLICITE		2 400	13 229	100,00 %	3 038	3 038	–	–	1 602 983	2 907	2 145
TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	12 858	100,00 %	1 768	1 768	–	–	41 169	295	–
TELESHOPPING		127	194	100,00 %	130	130	–	–	76 936	2 437	3 314
TF1 PUBLICATIONS	FRF	500	(10 402)	99,88 %	519	–	1 391	–	–	11	–
TF1 ENTREPRISES		3 000	506	100,00 %	3 049	3 049	–	–	27 470	13 872	7 200
SYALIS		40	48 469	99,76 %	41 680	41 680	89 627	–	–	3 197	–
BANCO PRODUCTION		1 950	(1 041)	100,00 %	1 982	1 982	–	–	74	46	–
TF1 EUROPE		3 150	5 697	100,00 %	19 513	19 513	95 307	–	–	(3 233)	9 870
PROTECREA		1 500	(5 648)	99,99 %	2 241	2 241	8 624	–	1 265	1 519	–
LUXTEL 1	LUF	1 350	–	99,99 %	62	62	–	–	–	–	–
STUDIOS 107		1 800	2 955	100,00 %	4 680	4 680	2 681	–	18 322	267	–
SINTETIC	FRF	250	(22)	99,80 %	38	38	–	–	–	(4)	–
MERY PRODUCTIONS		80	–	100,00 %	80	80	–	–	–	–	–
GROUPE GLEM		40	5 046	72,80 %	9 595	9 595	–	–	1 100	2 349	1 200
TF1 US	USD	28	–	100,00 %	24	24	–	–	–	–	–
TRICOM SA		450	(23)	99,99 %	439	439	–	–	–	10	–
SWONKE	NLG	40	(72)	100,00 %	900	441	–	–	–	–	–
e-TF1		1 000	1 899	99,90 %	999	999	16 162	–	3 513	(20 481)	–
TF1 DIGITAL		99 132	–	100,00 %	99 132	99 132	407	–	26	(2 360)	–
@-TF1		40	–	100,00 %	40	40	–	–	–	–	–
SAGIT		40	–	99,99 %	40	40	–	–	–	–	–
TV SPORT	FRF	15 000	74 320	36,00 %	8 559	8 559	378	–	58 170	4 697	–
2 PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
MEDIAMETRIE	FRF	930	28 788	10,75 %	15	15	–	–	31 133	693	–
FMI	FRF	1 000	–	13,33 %	20	–	285	–	–	–	–
MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	–	50,00 %	255	255	–	–	–	–	–
SAGAS		40	63	50,44 %	31	31	–	–	917	507	–
TVRS 98	FRF	1 000	1	22,50 %	34	34	–	–	–	–	–
FILM PAR FILM	FRF	10 000	41 535	49,99 %	7 345	7 345	–	–	15 117	–	–
TCM GESTION		40	(1)	33,92 %	14	14	–	–	109	(1)	–
TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	966	34,00 %	82	82	4 892	–	15 893	(5 165)	–
WORLD ON LINE FRANCE	FRF	90 000	(104 850)	13,00 %	1 784	–	–	–	12 840	(39 428)	–
TV BREIZH		15 000	–	22,00 %	3 300	3 300	–	–	1 544	(3 413)	–
3 PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10 %)											
TF1 PUBLICITE PRODUCTION		8	(108)	1,00 %	–	–	–	–	13 305	217	–
GIE GIC	FRF	500	–	0,02 %	–	–	–	–	–	–	–
GIE CHALLENGER	FRF	750	–	6,67 %	1	1	–	–	–	–	–
MEDIAMETRIE EXPANSION	FRF	12 000	(4 989)	5,00 %	91	–	–	–	–	186	–
TPS GESTION		93	(12)	0,01 %	–	–	–	–	1 154	(43)	–
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	FRF	250	229	1,00 %	–	–	–	–	408	5	–
EUROSHOPPING		75	1	0,02 %	–	–	–	115	3 412	(1 947)	–
SEBADO		40	(166)	0,01 %	–	–	–	188	24	199	–
TRICOM & CIE		45	9	0,07 %	–	–	–	–	–	(51)	–
TF6		40	388	0,04 %	–	–	–	1 200	289	(3 532)	–
TF6 GESTION		80	–	0,01 %	–	–	–	–	–	–	–
LEGENDE DISTRIBUTION	FRF	4 000	–	0,23 %	–	–	–	–	–	–	–
SED ODYSSEE		8	(65)	0,20 %	–	–	–	2 569	7 516	448	–
LA CHAINE INFO		4 500	155	0,0003 %	–	–	–	–	46 722	1 642	60
TOTAL					211 480	208 607					



4.9 Événements postérieurs à la clôture.

En janvier 2001, TF1 SA a procédé à l'achat de 64 % du capital de la société TV Sport, auprès des sociétés Canal + et Havas Images pour un montant de 105,5 M€, portant ainsi sa participation à 100 %.

5 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES ANNEXES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 2000 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1999 et 1998 : néant.

Informations financières en Francs

32 CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

33 CHIFFRES CLÉS SOCIAUX



CQB

Les tomes 1 et 2 (rapport d'activité et rapport financier 2000) forment le Document de Référence.
En application de son règlement 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 3 avril 2001 sous le numéro R.01-067. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Informations financières en Francs

FF

Informations juridiques

Chiffres clés consolidés

(en milliers de francs)

	2000	1999	1998
Bilan			
	Net	Pro forma net	Pro forma Net
Immobilisations incorporelles	873 439	779 083	586 830
Ecart d'acquisition	302 488	11 604	30 359
Immobilisation corporelles	1 151 329	1 069 288	1 109 172
Immobilisations financières	104 337	62 224	14 922
Actif immobilisé	2 431 593	1 922 199	1 741 283
Trésorerie	2 263 501	1 891 316	1 119 756
Actif circulant	11 079 907	9 173 886	7 794 471
Capital	277 057	211 183	210 000
Capitaux propres	4 492 473	3 478 881	2 904 902
Emprunts et dettes financières	63 805	563 716	570 798
Total du bilan	14 050 888	11 578 769	10 029 668
Compte de résultat			
	2000	1999	1998
		Pro forma	Pro forma
Produits d'exploitation	14 891 883	12 165 376	10 903 880
Résultat d'exploitation	2 776 580	1 917 637	1 412 292
Résultat financier	118 040	11 336	5 614
Résultat courant	2 894 620	1 928 973	1 417 906
Résultat exceptionnel	(2 466)	27 932	3 819
Résultat net	1 641 631	1 038 738	699 653
Capacité d'autofinancement au 31/12	2 569 542	1 808 437	1 310 352
Résultat des opérations par action ⁽¹⁾			
Résultat net part du groupe	7,81	4,95	3,33

(1) Rebasé compte tenu de la division par 10 du nominal.

Chiffres clés sociaux

(en milliers de francs)

	2000	1999	1998
Bilan			
	Net	Net	Proforma Net
Immobilisations incorporelles	1 211 794	1 100 617	1 069 021
Immobilisations corporelles	340 116	219 841	221 327
Immobilisations financières	2 167 905	1 029 953	851 029
Actif immobilisé	3 719 815	2 350 411	2 141 377
Trésorerie	1 467 461	845 034	963 700
Actif circulant	8 952 458	7 338 007	6 428 481
Capital	277 054	211 183	210 000
Capitaux propres	6 274 288	4 478 985	3 606 891
Emprunts et dettes financières	981 196	852 463	975 658
Total du bilan	12 677 235	9 690 919	8 570 074
Compte de résultat	2000	1999	1998
			Pro forma
Produit d'exploitation	10 509 734	9 047 233	8 140 455
Résultat d'exploitation	2 765 031	1 884 361	1 313 573
Résultat financier	157 720	98 181	194 403
Résultat courant	2 922 752	1 982 542	1 507 976
Résultat exceptionnel	499 580	(60 062)	(53 622)
Résultat net	2 349 193	1 172 508	920 124
Capacité d'autofinancement au 31/12	1 951 506	1 202 661	892 183
Résultat des opérations par action (1)			
Résultat net	11,15	5,55	4,38
Dividende par action (2)	4,3	3,0	2,2

(1) Rebasé compte tenu de la division par 10 de nominal.

(2) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

FF



Informations juridiques

36	TEXTE DES RÉSOLUTIONS
38	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE - PARTIE EXTRAORDINAIRE
39	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ
42	RESPONSABLES DE L'INFORMATION
43	ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS
44	TABLEAU DE PASSAGE



CQB

Les tomes 1 et 2 (rapport d'activité et rapport financier 2000) forment le Document de Référence.

En application de son règlement 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 3 avril 2001 sous le numéro R.01-067. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Texte des résolutions

de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2000 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 411 803 365,45 € (2 701 253 001,90 F), compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 358 132 160,96 € (2 349 192 979,06 F) et du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 53 671 204,49 € (352 060 022,84 F), approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

	Euros	Francs arrondis après conversion €/F
• Affectation au poste Autres réserves	200 000 000,00	1 311 914 000,00
• Distribution d'un dividende de (soit un dividende net de 0,65 € (4,26 F) par action de 0,2 € valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 0,33 € (2,13 F) sur la base d'un avoir fiscal à 50 %)	137 269 054,00	900 425 968,54
• Affectation du solde au Report à Nouveau	74 534 311,45	488 913 033,36

Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 mai 2001.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte Report à Nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article 225-210 du Code de Commerce. L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1997, 1998 et 1999 ont été respectivement de 0,24 € (1,60 F), 0,34 € (2,20 F) et 0,46 € (3,02 F) net par action, les avoirs fiscaux correspondants ont été de 0,12 € (0,80 F), 0,17 € (1,10 F) et 0,23 € (1,51 F), étant précisé que les montants rappelés ont été ajustés afin de tenir compte de l'opération de division par dix de la valeur nominale des actions ayant eu lieu le 21 juin 2000.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Présentation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés au 31 décembre 2000 et le rapport des Commissaires aux Comptes portant sur le contrôle desdits comptes lui ont été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, de Patricia BARBIZET effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 juillet 2000, en remplacement d'Albert FRERE, Administrateur démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Martin BOUYGUES, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Claude COHEN, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Michel DERBESSE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patricia BARBIZET, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patrick LE LAY, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Philippe MONTAGNER, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Etienne MOUGEOTTE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Olivier POUPART-LAFARGE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de la Société Générale, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Jacques VILLARY et décide de nommer en remplacement, pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006, le Cabinet Mazars & Guérard situé immeuble Le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 Paris La Défense.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Julien MARIN-PACHE et décide de nommer en remplacement, pour une période de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006, Thierry COLIN né le 31 octobre 1955 à Paris (75116), de nationalité française, domicilié au Cabinet Mazars & Guérard situé immeuble Le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 Paris La Défense.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Rachat d'actions de la société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de la Commission

des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment :

- soit en vue de régulariser les cours,
- soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, soit dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés du Groupe adhérant à un plan d'épargne entreprise, soit en vue de l'attribution d'options d'achat ou de souscription au profit du personnel et des dirigeants du Groupe,
- soit leur conservation,
- soit en vue de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la 19^e résolution ci-après autorisant cette annulation,
- soit pour la remise d'actions à titre d'échange, en particulier dans le cadre d'opérations financières,
- soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière,
- soit pour livrer les actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la société.

L'Assemblée Générale décide de fixer à 100 € (655,96 F) le prix unitaire maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions, lesquelles devront respecter les règles prévues par les règlements de la Commission des Opérations de Bourse relatifs aux interventions des émetteurs sur leurs propres titres.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à céder les actions ainsi acquises dans la limite du prix minimum unitaire de cession de 30 € (196,79 F).

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être opérés par tous moyens et notamment par cession en Bourse ou de gré à gré, échange dans le cadre d'opérations financières, par l'utilisation de produits dérivés y compris d'options, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 179-1 nouveau du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, sur la base du nombre d'actions composant le capital social de 211 183 160 et compte tenu de la détention par la société de 1 247 850 actions au titre d'attribution d'option aux salariés et d'émission d'actions réservées aux salariés adhérant au PEE, fixe à 19 870 466 [(211 183 160 x 10 %) - 1 247 850] le nombre maximal d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation, représentant, sur la base du prix maximum d'achat unitaire de 100 € (655,96 F), un montant maximal de 1 987 046 600 € (13 034 171 266 F).

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Dans les conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Annuelle, les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Assemblée Générale Mixte

du 15 mai 2001

PARTIE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'émissions de valeurs mobilières en cas d'offre publique d'achat (OPA) ou d'échange (OPE) portant sur les titres de la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions dont la souscription sera réservée aux salariés de la société ou des sociétés de son Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.
- Mise en harmonie des statuts avec le nouveau Code de Commerce.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

Renseignements

concernant la société

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination : Télévision Française 1 - TF1

Siège social : 1, quai du Point du Jour
92656 Boulogne-Billancourt Cedex

N° RCS : 326 300 159 RCS Nanterre

N° SIRET : 326 300 159 00067

Code APE : 922C

Forme : Société Anonyme

Date de constitution : 17 septembre 1982

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

OBJET SOCIAL

(art. 2 des statuts)

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision, y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

(art. 26 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(art. 7 et 21 des statuts)

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE DES TITRES ET LE SERVICE FINANCIER

La société TF1 en tant que société émettrice.

CAPITAL

(art. 6 des statuts)

Evolution

Plan d'Epargne d'Entreprise

En 1999, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 118 316 actions nouvelles de 10 F. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 1 183 160 F et une prime d'émission de 114 673 050,36 F.

Renseignements

concernant la société

Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions suite à la conversion du capital en euros

Le capital a été augmenté d'un montant de 65 870 984,17 F pour être porté de 211 183 160 F à 277 054 144,17 F par voie d'incorporation d'une part du compte "écart de réévaluation" à hauteur de 30 704 644,76 F et d'autre part du compte "autres réserves" à hauteur de 35 166 339,41 F.

La valeur nominale de chaque action a été élevée de 10 F à 13,11914 F (2 euros). Le capital, converti en euros à effet du 1^{er} janvier 2000, s'élève à 42 236 632 euros, divisé en 21 118 316 actions de 2 euros valeur nominale chacune.

Montant

Au 28 février 2001, le capital de TF1 s'élève à 42 236 632 euros divisé en 21 118 316 actions de 0,2 euros nominal chacune.

Les actions admises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants. Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais d'Euroclear.

AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS

La société est autorisée, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2000, valable pendant une durée de 5 ans, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal de 1 000 000 000 euros. Le tableau ci-après mentionne également les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société peut procéder suite aux autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2000.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est fixé à 100 000 000 euros.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 1 000 000 000 euros.

OPÉRATIONS AUTORISÉES SUR LE CAPITAL DE TF1

	Montant nominal maximal des augmentations de capital (1)	Montant nominal maximal des titres d'emprunt (1)	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir (2)	Assemblée Générale	Numéro de résolution
Emprunts obligataires	-	1 000 M€	5 ans	4 ans	AGM 18/04/2000	8
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions, avec maintien du D.P.S. (3)	100 M€	1 000 M€	26 mois	14 mois	AGM 18/04/2000	9
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions, avec suppression du D.P.S. (3)	100 M€	1 000 M€	26 mois	14 mois	AGM 18/04/2000	10
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, en période d'Offre Publique sur les titres de la société, avec maintien ou suppression du D.P.S. (3)	100 M€	1 000 M€	1 an	1 an	AGM 15/05/2001	18
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'échange	100 M€	1 000 M€	26 mois	14 mois	AGM 18/04/2000	12
Actions réservées aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise, avec suppression du D.P.S. (3)	(4)	-	3 ans	3 ans	AGM 15/05/2001	20
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec suppression du D.P.S. (3)	(4)	-	5 ans	4 ans	AGM 18/04/2000	15
Achat d'actions réservé aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise	-	-	-	illimitée	AGO 12/06/92	11
Programme de rachat d'actions propres	(4)	-	1 an	1 an	AGM 15/05/2001	17
Réduction du capital par annulation d'actions propres	(4)	-	18 mois	18 mois	AGM 15/05/2001	19

(1) Il est précisé que (13^e résolution - AGM du 18 avril 2000) :

- le total du montant nominal des différentes augmentations de capital autorisées ne peut pas dépasser 100 millions d'euros,
- le total du montant nominal des titres d'emprunt ne peut pas dépasser 1 000 millions d'euros.

(2) A compter du vote de l'AGM du 15 mai 2001.

(3) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

(4) Dans la limite globale de 10 % du capital.

Aucune de ces autorisations n'a été utilisée, à l'exception de l'autorisation détaillée au numéro 11 des résolutions du 12 juin 1992.

Conversion	€	FRF
Emission d'actions et de valeurs mobilières		
• Montant nominal maximal des augmentations de capital	100 000 000	655 957 000
• Montant nominal maximal des titres d'emprunt	1 000 000 000	6 559 570 000

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

L'actionnariat

Aux termes de l'article 14 de la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994 modifiant l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 est susceptible de bénéficier d'une seconde reconduction « automatique » pour les années 2002 à 2007.

Dans le cadre de ces dispositions légales, le processus de reconduction s'ouvre en janvier 2001 avec la demande par la CSA à TF1 des points principaux de la Convention en vigueur dont la société demande modification. Dans un second temps, le Conseil, en l'absence de manquements graves de la chaîne constatés durant les cinq années passées, statuera sur le principe d'une seconde reconduction hors appel aux candidatures.

Les principales dispositions et obligations légales

Les textes :

- Cahier des charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987 et la décision n° 96-614 du 17 septembre 1996 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1 ;
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994 et par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000 ;
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée ;
- Décret n° 90-67 du 17 janvier 1990, modifié par le décret n° 92-281 du 27 mars 1992, par le décret n° 95-1162 du 6 novembre 1995 et par le décret n° 99-189 du 11 mars 1999 (obligations de production) ;
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le décret n° 92-279 du 27 mars 1992 (obligations de diffusion) ;
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992 abrogeant celui du 26 janvier 1987 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30,

- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doit être consacré à des programmes francophones,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,
- obligation de consacrer 15 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10 % à des producteurs indépendants et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 h et 21 h,
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses, pour leur partie francophone, dans les 15 % de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas 4 ans,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions,
- obligation d'investir 3 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à équilibrer la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

Evolution juridique en cours

La promulgation des principaux décrets d'application de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 modifiée est attendue au printemps 2001.

Cette nouvelle réglementation visera essentiellement – en ce qui concerne les chaînes hertziennes en clair – les relations entre diffuseurs et producteurs et les obligations de production des diffuseurs, dans leurs volumes et leurs modalités.

La mise en place d'un cadre réglementaire adapté aux contraintes et aux réalités du Numérique Terrestre Hertzien est envisagée dans un délai plus long, compte tenu de la complexité et des incertitudes de ce nouveau marché.

Responsables de l'information

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 2 avril 2001

Patrick LE LAY

Président-Directeur Général

Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2000

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TF1 et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes de la profession à la vérification des informations de nature comptable et financière données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Patrick LE LAY. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations de nature comptable et financière qu'il contient, étant rappelé que les informations économiques identifiées par un astérisque (*) dans le document de référence, ne constituent pas des informations de cette nature et ne sont par conséquent pas couvertes par notre avis, au même titre que celles identifiées par un cercle (°) qui ont fait l'objet d'un test de concordance à la demande de la Commission des Opérations de Bourse.

Nos diligences décrites ci-dessous ont consisté, en fonction de la nature des informations comptables et financières présentées, à vérifier la concordance des informations présentées avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport, à apprécier la sincérité des autres informations historiques présentées.

Informations comptables et financières historiques

Les comptes annuels et les comptes consolidés de TF1 pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes de l'exercice 2000 avec ceux des exercices 1999 et 1998, des comptes consolidés pro forma couvrant la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1999, ont été établis en raison de l'application au 1^{er} janvier 2000 des nouvelles normes de consolidation (Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable). Ces comptes pro forma, présentés dans le document de référence, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité de ces comptes pro forma.

Nos diligences sur les autres informations historiques de nature financière et comptable présentées dans le document de référence ont consisté, selon les normes de la profession à vérifier leur sincérité et, le cas échéant, leur concordance avec les comptes annuels, consolidés ou pro forma présentés.

Conclusion sur le document de référence

Sur la base de ces diligences nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations de nature financière et comptable présentées dans ce document de référence.

Paris, le 2 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Jacques VILLARY

RSM SALUSTRO REYDEL :

Edouard SALUSTRO et Xavier PAPER

A la demande de la Commission des Opérations de Bourse, les informations identifiées dans le document de référence par un cercle (°), ont fait l'objet de notre part d'une vérification de concordance consistant uniquement à vérifier la retranscription de ces données à partir des documents internes fournis sous la responsabilité des dirigeants de la société TF1, à l'exclusion de toute autre diligence. En l'absence de norme professionnelle applicable en France sur ce sujet, nous précisons qu'un constat de cette nature ne comporte pas de diligence concernant la sincérité de ces informations.

Paris, le 2 avril 2001

Les commissaires aux comptes

Jacques VILLARY

RSM SALUSTRO REYDEL :

Edouard SALUSTRO et Xavier PAPER

INFORMATION ET RELATIONS INVESTISSEURS

Responsables de l'information

Jean-Pierre MOREL

Directeur Général Adjoint Administration-Finances

Tél. : 01 41 41 25 99

Fax : 01 41 41 29 10

E-mail : jpmo@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

TF1

Direction des Affaires Juridiques

1, quai du Point du Jour - 92656 BOULOGNE CEDEX

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société :

Par courrier adressé à :

TF1

Département des Relations Investisseurs

1, quai du Point du Jour - 92656 BOULOGNE CEDEX

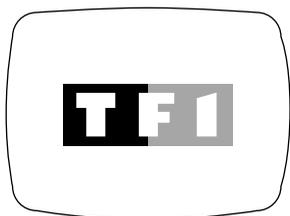
Sur INTERNET :

<http://www.tf1.fr/groupe>

E-mail : comfi@tf1.fr

Adresse

des principales filiales et participations



	<p>1, QUAI DU POINT DU JOUR 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TF1 PUBLICITE ▶ (www.tf1pub.fr) ▶ TF1 PUBLICITE PRODUCTION ▶ (www.tf1.fr/tpp) ▶ TF1 FILMS PRODUCTION ▶ SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DOCUMENTAIRES – ODYSSEE ▶ (www.odyssee.com)
	<p>305, AVENUE LE JOUR SE LÈVE 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ e-TF1 ▶ CIBY DA
	<p>9, RUE MAURICE MALLET 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TF1 ENTREPRISES ▶ UNE MUSIQUE ▶ (www.tf1.fr/unemusique) ▶ TF1 VIDEO ▶ (www.tf1video.fr)
	<p>123/125, RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TF1 INTERNATIONAL ▶ (www.tf1international.fr) ▶ LES FILMS ARIANE ▶ PROTECREA
	<p>105, AVENUE RAYMOND POINCARÉ 75116 PARIS - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ GLEM
	<p>30,32 RUE PROUDHON 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ STUDIOS 107 ▶ TELESHOPPING ▶ (www.teleshopping.fr) ▶ EUROSHOPPING ▶ (www.shoppingavenue.fr)
	<p>54, AVENUE DE LA VOIE LACTÉE 92656 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ LA CHAINE INFO – LCI ▶ (www.lci.fr)
	<p>145, QUAI DE STALINGRAD 92137 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TELEVISION PAR SATELLITE – TPS ▶ (www.tps.fr)
	<p>3, RUE GASTON ET RENÉ CAUDRON 92448 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ EUROSPORT : ESO, EUROSALES, SAGAS, SETS, TF1 EUROPE ▶ (www.eurosport.com)
	<p>120, AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TF6 ▶ (www.tf6.fr) ▶ SERIE CLUB ▶ (www.serieclub.fr)
	<p>QUAI PÉRISTYLE - 56100 LORIENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ TV BREIZH ▶ (www.tvbreizh.fr)
	<p>WORLD TRADE CENTER - CP 476 1000 LAUSANNE 30 - SUISSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ VISIOWAVE ▶ (www.visiowave.com)

Tableau de passage

Document de référence : règlement COB 98-01

1 Responsables du prospectus et du contrôle des comptes	Pages
1.1 Noms et fonctions des responsables du document	rapport financier : 42
1.2 Attestation des responsables	rapport financier : 42
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	rapport d'activité : 31 ; rapport financier : 4, 5, 42
1.4 Politique d'information	rapport financier : 42
2 Emission / Admission à la cote officielle de valeurs mobilières représentatives du capital	
2.1 Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	rapport d'activité : 43 ; rapport financier : 39-40
2.2 Emission de valeurs mobilières	Sans objet
2.3 Renseignements généraux	rapport d'activité : 43-44, 46-47 ; rapport financier : 39-40
2.4 Place de cotation	rapport d'activité : 46-47
2.5 Tribunaux compétents	Sans objet
3 Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son capital	
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	rapport d'activité : 14-28 ; rapport financier : 39-40, 42
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	rapport financier : 39-40
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	rapport d'activité : 43-45 ; rapport financier : 39-40
3.4 Marché des titres de l'émetteur	rapport d'activité : 43-44, 46-47
3.5 Dividendes	rapport d'activité : 43-44, 46
4 Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	
4.1 Présentation de la société et du groupe	rapport d'activité : 2-3, 6-7, 10-28, 32-44 ; rapport financier : 15-16, 26-27, 39-41
4.2 Dépendances de l'émetteur	Sans objet
4.3 Faits exceptionnels et litiges	rapport d'activité : 40
4.4 Effectifs	rapport d'activité : 41, 45 ; rapport financier : 17, 27
4.5 Politique d'investissement	rapport d'activité : 10-11, 14-28, 33-41 ; rapport financier : 9, 13-16, 21, 24-29
4.6 Données groupe	rapport d'activité : 32-44, rapport financier : 43
5 Patrimoine - Situation financière - Résultats	
5.1 Comptes de l'émetteur	rapport d'activité : 45 ; rapport financier : 3, 6-30, 36
5.2 Sociétés hors du périmètre de consolidation	rapport financier : 10-11, 28-29
5.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	rapport financier : 10-11, 28-29
5.4 Principes de consolidation	rapport financier : 10-11
6 Organes d'administration, de direction et de surveillance	
6.1 Noms	rapport d'activité : 4-5, 30-31
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	rapport d'activité : 43 ; rapport financier : 5, 17, 28
6.3 Schéma d'intéressement du personnel	rapport d'activité : 43, 45 ; rapport financier : 17, 26, 28
6.4 Gouvernement d'entreprise	rapport d'activité : 31
7 Perspectives d'avenir	
7.1 Evolution récente	rapport d'activité : 41-42 ; rapport financier : 17
7.2 Perspectives d'avenir	rapport d'activité : 41-42 ; rapport financier : 17